Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Recu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

35 LO~

ID: 007-200039808-20230627-2023\_06\_008-DE

## Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 27 juin 2023

Convocation du 20 juin 2023

N° 2023\_06\_008

Objet : Administration Générale - Désignation des représentants au Syndicat Mixte du pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM)

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

<u>Présents</u>: Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

<u>Absents excusés</u>: Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, Guy MASSOT, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

<u>Pouvoirs</u>: Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres e exercice : 39 - nombre de membres présents : 30 Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 34

Vote contre: pour: 334 abstention:

Le Président rappelle aux conseillers qu'à la suite de la démission d'une conseillère communautaire, il y a lieu de désigner un nouveau délégué, titulaire, qui représentera la Communauté de Communes au syndicat mixte du pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM)

Il précise que compte tenu du nombre d'habitants sur le territoire, la communauté de commune est représentée par 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, dont un membre siègera au Bureau.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés

Procède aux désignations suivantes :

- Luc PICHON actuellement délégué suppléant au SYMPAM, est désigné de délégué titulaire,
- Claude BENAHMED est nommé délégué suppléant au SYMPAM

Pour mémoire,

Les délégués titulaires sont :

- Luc PICHON
- Joëlle ROSSI
- Guy MASSOT
- Nicolas CLEMENT
- Claude AGERON

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID: 007-200039808-20230627-2023\_06\_008-DE

Les délégués suppléants sont :

- Nicole ARRIGHI
- Claude BOULLE
- Jean-Yvon MAUDUIT
- Claude BENAHMED
- **Bernard CONSTANT**

Rappel: membre du Bureau: Nicolas CLEMENT

Charge le président d'informer le syndicat mixte du pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) des modifications intervenues dans la désignation des membres.

Le Président

**Luc PICHON** 

Le Secrétaire

**Claude AGERON**